

Desbiens, le 10 avril 2012

Mémoire présenté à la commission des audiences du BAPE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Fortin

PROJET DE MISE EN VALEUR HYDROÉLECTRIQUE DE LA RIVIÈRE
OUIATCHOUAN AU VILLAGE DE VAL-JALBERT

Présenté par :

La Société Récréo-Touristique de Desbiens inc

1058 rue Marcellin, Desbiens, Qc

G0W 1N0



Représenté par :

Monsieur Gerry Desmeules, Directeur général

Monsieur Pierre Fortin, président et Monsieur Donald Labrie, commissaire

Les administrateurs de la Société Récréo-Touristique de Desbiens inc., propriétaire du Parc de la caverne « Trou de la Fée » de Desbiens sont en faveur du projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiactchouan au Village de Val-Jalbert.

Nous voulons, d'entrée de jeu, préciser que même si nous apparaissions dans le documentaire de Monsieur Pierre Leclerc « Le syndrome du castor » nous dissocié de sa prise de position contre le projet en titre, exposé dans la deuxième partie de son œuvre. Lorsqu'il s'est présenté, à l'improviste, sur notre site, il s'est identifié comme un amateur de photographie, chasseur de chûtes. Jamais il n'a été question de sa part ni de la nôtre, d'associer les images prises ou nos propos à une quelconque prise de position. Si les citoyens et les citoyennes qui ont visionnés le documentaire, ont pu croire le contraire, sachez que cela s'est produit contre notre volonté et sans notre consentement.

Maintenant, en ce qui concerne notre position publique d'aujourd'hui, elle n'est pas le fruit du hasard. Depuis que le gouvernement du Québec a rendu publique en mai 2006 sa stratégie énergétique 2006 - 2015, permettant aux communautés locales de s'associer au projet de mini-centrale hydroélectrique de 50 MW et moins, notre Société a été courtisée par des promoteurs intéressés par le potentiel hydroélectrique de la rivière Métabetchouane dans la portion de ses opérations. Le 17 août 2009 nous avons fait parvenir aux différents acteurs politiques du milieu, notre position en leur adressant copie de la résolution du conseil d'administration du 28 juin de la même année. Avant de prendre position, les administrateurs et les dirigeants de notre société, après s'être documentés, ont discuté et réfléchi longuement à la question. La « nature » étant le produit que nous mettons en marché, il va de soit que nous ne pouvions pas prendre à la légère l'orientation que nous donnerions à cette décision. Étant nous même promoteur de projets d'envergures pour mettre en valeur le potentiel naturel du site avec l'implantation d'infrastructure relativement lourde, vous comprendrez notre préoccupation de le faire en respect de la nature au sens large. Nous nous qualifions de « vert » mais en même temps nous croyons qu'il est possible aujourd'hui de faire autrement que dans un passé pas si lointain. Les technologies ont changé, elles sont plus performantes et les mentalités ont évolué. Nous avons également pris en considération la volonté du gouvernement que les milieux soient les maitres d'œuvre et les grands bénéficières dans sa stratégie énergétique.

Notre résolution en faveur de la mise en valeur du potentiel hydroélectrique de la rivière Métabetchouane énumère plusieurs attendus dont :

Attendu qu'il y a des similitudes entre le site historique de Val-Jalbert et le site du parc de la Caverne du « Trou de la Fée » de par leur statut à caractère communautaire, leur vocation touristique, leur ambition de développement et leur potentiel hydroélectrique ;

Attendu que la mise en valeur du potentiel hydroélectrique de la rivière métabetchouane permette le maintien des activités touristiques et commerciales de la Société Récréo-Touristique de Desbiens Inc. Qu'elle se fasse dans le respect de la nature, de la faune, de la flore et de l'environnement. Qu'elle n'affecte pas le débit de la rivière en saison touristique. Qu'elle permette de maintenir en place les activités actuellement en cour sur la rivière telles : la descente en rafting, kayak et la pêche en rivière. Qu'elle permette après sa réalisation le développement de d'autres activités à caractère touristique, d'écotourisme ou de loisirs en lien avec les spécificités du site ;

Vous comprendrez que nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt tout le processus en cour. Nous avons assistés à la séance d'information du 12 janvier, à la première partie des audiences et aujourd'hui en participant à la deuxième partie. Nous avons aussi assisté aux séances d'informations données par la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean.

Ce que nous avons entendu, vu et lu nous rassure. Nous avons pu constater que le promoteur a le souci de protéger le lieu sur lequel il implantera sa mini-centrale. Qu'il est à l'écoute du milieu et de ses gens, favorables ou opposants. Ce qui démontre une grande préoccupation envers la collectivité. Le dossier que le promoteur a déposé avec sa demande respecte toutes les exigences d'une telle démarche et est d'une qualité exemplaire. C'est même le dossier le mieux préparé à cette égard nous a-t-on dit lors de la séance du 12 janvier (affirmation de Madame Louise Bourdages, conseillère en communication, animatrice de la séance).

Nous avons eu aussi, l'occasion d'échanger à plusieurs reprises avec les responsables du Village historique de Val-Jalbert. Nous sommes à même d'affirmer qu'ils ont été considérés dans sa démarche par le promoteur. Qu'ils ont eu le loisir d'exprimer leurs préoccupations. Qu'ils ont été entendus et respectés.

Nous croyons que le promoteur a démontré qu'il est possible de concilier activité économique, dont le milieu a grandement besoin et respect de la nature. Il a su répondre aux interrogations concernant la faune aquatique, la flore et la végétation. Il a illustré comment il entend intégrer harmonieusement son complexe hydroélectrique au site touristique. Comment il entend être une valeur ajoutée au site et non un pillier de ressources comme nous en avons vu dans le passé. Il a démontré qu'il est possible d'harmoniser l'architecture et les opérations de ce type de production avec un joyau de l'industrie touristique. Lors de la première partie des audiences, le promoteur a démontré de l'ouverture quand aux intérêts futurs, connus et inconnus du développement du site touristique. Il a démontré sa préoccupation d'apporter les ajustements nécessaires aux fins des opérations du site et à toutes autres questions d'ordre environnementale.

Au-delà de la capacité financière du promoteur de réaliser son projet, nous croyons que l'attitude et les valeurs qui guident ceux et de celles qui en sont les porteurs est encore plus importante. Jusqu'à maintenant les représentants du promoteur ont eu le souci de faire les choses non pas en imposant leurs vues ou en faisant miroiter le paradis mais en complicité avec et pour le milieu. En prenant en considération tous les aspects négatifs, de les éliminer si non les rendre négligeables.

Certes il faut toujours être vigilant mais la qualité du projet, le professionnalisme des hommes et des femmes qui en ont le leadership et la présence étroite, avant, pendant et après la réalisation des gestionnaires du site touristique nous amène à vous recommander l'autorisation du projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouiatchouan au village historique de Val-Jalbert.

FIN DU DOCUMENT